

Saint-Pol-de-Léon

BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

KASTELL PAOL



~~LEDEUNFF~~

Un artiste insaisissable

© Quentin Curtat



www.saintpoldeleon.fr

N° 70 mars-avril 2014

Edito Pennad-stur

Chères concitoyennes, chers concitoyens,



Alors que j'écris ces lignes nous approchons à grands pas de la prochaine échéance électorale : les élections municipales et communautaires pour la mandature 2014-2020. Comme vous le savez, je serai candidat à ma propre succession, je n'en dirai pas plus à ce sujet car ce n'est pas la fonction de cette tribune. Cependant je voudrais profiter de ce dernier éditorial de la mandature pour vous informer des enjeux de cette prochaine échéance électorale, c'est mon devoir de représentant de la République.

Vous irez voter pour élire non seulement vos conseillers municipaux mais aussi vos conseillers communautaires et c'est bien là toute la nouveauté de cette élection. En effet, jusqu'ici les représentants de la ville étaient issus du Conseil Municipal ; dorénavant c'est vous qui élirez ces délégués au sein de l'assemblée de la Communauté de Communes du Pays Léonard (CCPL). Cette collectivité est administrée par 31 conseillers représentant les 8 communes du territoire. Pour apprécier les domaines de compétence de cette instance, nous avons mis sur le site Internet de la ville une vidéo explicative*.

L'aménagement du territoire, le développement économique, les services à la population (comme la crèche, la piscine, la maison des services, ou encore la collecte des ordures ménagères, etc.) font partie des missions de la CCPL. Durant ces six dernières années nous avons pu constater que cette instance a pris de plus en plus de place dans la vie de la cité, aussi nous ne pouvons que saluer cette volonté du législateur de faire élire les conseillers communautaires au suffrage universel direct. Cette instance nous permettra dans un avenir proche de mutualiser nos moyens humains, matériels pour plus d'efficacité mais aussi par souci d'économie. En allant voter, vous désignerez des personnes qui auront réfléchi aux actions qu'elles souhaitent développer pour un territoire léonard compétitif, dynamique, où il fait bon vivre et travailler.

Je terminerai en saluant l'ensemble des conseillers municipaux, tant de la majorité que de l'opposition. Chacune, chacun, a apporté ses compétences au service de la ville durant six années, qu'ils en soient remerciés, et particulièrement toutes celles et tous ceux qui ne brigueront pas de nouveau mandat ; leur collaboration a été précieuse aux saint-politaines et aux saint-politains. Je n'oublie bien évidemment pas l'ensemble des services municipaux sans lesquels l' élu ne pourrait mettre en œuvre ses projets. Enfin j'ai une pensée toute particulière durant cet hiver rigoureux, pour toutes celles et tous ceux qui ont souffert des intempéries.

Un dernier mot : le 23 mars prochain n'oubliez pas d'aller voter ! Et si toutefois vous êtes empêchés, il n'est pas trop tard pour organiser votre vote par procuration, nos services se tiennent prêts pour vous donner toutes les informations utiles.

Nicolas FLOCH,
votre maire

*saintpoldeleon.fr/Intercommunalite

Directeur de la publication : Nicolas Floch • Rédacteur en chef : Pierre Sauty • Mise en page : Mot compte triple • Rédaction : Léon'Art Conseil, Mélanie Urien • Impression : Prim • Crédits photos : Cedre (Phenomer) - Quentin Curtat (David Le Deunff) - Jacques Moal (Sainte-Anne)

Pour toute information et suggestion : Hôtel de Ville, place de l'Évêché, 29250 Saint-Pol de Léon
Tél 02 98 15 85 00 • Fax 02 98 69 25 41 • psauty@saintpoldeleon.fr

Ce magazine est imprimé avec des encres végétales sur papier label PEFC - gestion responsable et durable des forêts.

www.saintpoldeleon.fr
Facebook : [mairie.saintpoldeleon](https://www.facebook.com/mairie.saintpoldeleon)



Sommaire / Talbenn

Culture - Animations	p. 3 - 4
Infos municipales	p. 5 , 14
Portrait David Le Deunff	p. 6 - 7
Service urbanisme	p. 8 - 9
Politique Une Histoire d'hommes... et de femmes	p.10 - 11
Association Espace socio-culturel	p. 12
Police municipale Objets trouvés	p. 13
Opinions	p. 15
Sport Association Cycliste Léonarde	p. 16



Jacques Moal

Saint-Pol-de-Léon dans la tempête p. 5

Toiture végétalisée de l'espace socio-culturel



Espace socio-culturel

p. 12



Association Cycliste Léonarde

p. 16





Animations familiales gratuites

Famille Plus sur le thème de l'eau

Concours photos "A l'eau les photos !"

Du samedi 1^{er} mars au vendredi 11 avril

Les clichés doivent être réalisés sur la commune de Saint-Pol-de-Léon. Les photographies peuvent être en couleur, noir et blanc, numériques ou argentiques dans la limite d'un cliché par personne et / ou par famille. Le cliché devra être accompagné d'une légende (explicative, citation...). Le rendu peut présenter une photographie seule ou un montage de plusieurs clichés. Les lauréats seront connus le samedi 19 avril. Un prix leur sera remis.

Catégories : de 8 à 11 ans, de 12 à 15 ans, de 16 à 18 ans, en famille
Photos à envoyer à concoursphoto@saintpoldeleon.fr

Samedi 19 avril

Jeannot la mascotte

Centre-ville - 11 h : distribution de chocolats

Atelier et champ de la Rive l'après-midi

Venez prendre la pose avec " Jeannot, la mascotte "

Expositions sur la pêche sportive et les poissons...

Par l'association des pêcheurs sportifs léonards **...et des photos du concours**

L'atelier, espace ados - Rue de la Rive - Dès 14 h

Remise des prix du concours photos à 16h30

Ateliers de pratique manuelle et animations diverses

L'Atelier, espace ados - Rue de la Rive - Dès 14 h

Coloriage, décoration d'œufs...

Chasse aux œufs Champ de la Rive - 14 h 45

Conte "Le Bigorneau Circus"

L'atelier, espace ados - Rue de la Rive - 15 h 30 (durée 1 h)

Le Bigorneau Circus est, vous le savez bien, le plus célèbre cirque du monde sous-marin ; il est né parce que le village où monsieur Bulot était sabotier avait sombré dans l'ennui : alors on a attelé les hippocampes devant les verdines et, fouette cocher, le village a pris la route ! Si par hasard le Bigorneau Circus s'installe sur votre champ de foire sous-marin, n'hésitez pas un instant, venez le retrouver !

Par le théâtre de la Corniche - Avec Alain Diverrès et Jérôme André

Goûter et bal animé par Quentin

L'atelier, espace ados - Rue de la Rive - Dès 16 h 30 - En famille.

Service culture et animations - 02 98 15 85 52

Gominarama #2 Rock'n'roll show

Samedi 15 mars - Dès 19h
Centre Michel Colombe - Organisé par Offenders Car Club

Au programme :

- Bill Fadden & the rythmsbusters (UK)
- The Four Aces (Paris)
- Hudson Maker (Rennes)
- And Dj Chicken walk

10 € - Nombre d'entrées limité à 500 personnes, pensez à réserver au préalable :
06 86 51 49 76 - Facebook : Gominarama

- Stands : vente de vinyls, CDs, fringues et accessoires, tableaux, tatouages, piercings,...

- Haircut avec Carlito Barber
- Parking Véhicules Kustoms
- Restauration, buvette



Expositions

Maison Prébendale
Place du Petit Cloître - 02 98 69 01 69
laprebendale@orange.fr - laprebendale.fr
Les mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 14 h à 18 h
Entrée libre.

Du samedi 8 mars au dimanche 13 avril

Isabelle D'Arboussier

Après une expérience en architecture d'intérieur, de professeur de dessin, Isabelle se consacre depuis 2004 à la peinture. Musicienne, elle essaie de mettre en image les vibrations du son et la joie que procure la musique.

Du samedi 19 avril au dimanche 4 mai

Biennale internationale d'Aquarelle du Léon

La Maison Prébendale reçoit en ses murs conjointement au Manoir de Penfao à Saint-Thégonnec l'Association Breizh Aquarelle dans le cadre de la Biennale Internationale d'Aquarelle.

biennaleinternationaleaquarelleduleon.com

Conférences

Maison Prébendale

15 h - Entrée libre - Rue de la Rive - 02 98 69 01 69

• Dimanche 23 mars

Paul Gauguin 1848-1903

par Annie Herry

Peintre, sculpteur et graveur français. Après des débuts impressionnistes, il évolue vers une peinture moins descriptive. Il élabore le synthétisme avec Emile Bernard à Pont-Aven, puis s'intéresse au symbolisme et à l'art primitif et donne à son œuvre une dimension spirituelle.

Association Histoire et Archéologie

14h30 - 3 € / Gratuit pour les adhérents
9, place Michel Colombe - Place du Kreisker
J. Le Bihan - 02 98 29 03 40

• Lundi 31 mars

Les détenus civils allemands, autrichiens et hongrois à l'île de Sieck
par Jean-Claude Le Goff

• Lundi 28 avril

Les boîtes à crânes en Bretagne, une approche historique par Georges Provost

Concert chorales

Cathédrale Pol Aurélien - Samedi 5 avril - 20 h 30
Organisé par 3 Chorales et 100 Choristes : "Si on chantait" de Saint-Pol, "La Clé des Chants" de Morlaix, "Mouez Ar Skeiz" de Guisseny. Chefs de chœur : Elise Perron et Eric Fontaine. Accompagnement piano et orgue : Gildas Vijay Rousseau
6 € - Billetterie sur place



Théâtre ★ Tout public ★ Durée 1 h 45

Mais n'te promène donc pas toute nue !

D'après G. Feydeau - Avec Armelle

Quand une guêpe prend la mouche, la politique est piquée au vif...

Certains hommes rêveraient de la mettre à nu, le député Ventroux, lui, n'a de cesse de vouloir rhabiller sa femme, Clarisse, qui, sans manquer de tenue, a une furieuse tendance à l'exhibition. Et quand une guêpe s'en mêle... Le vaudeville vire à la farce explosive.

Entre quiproquos et faux-semblants, une comédie piquante qui met à nu les petites bassesses de chacun, dans un vent de folie qui nous emporte dans une des comédies les plus délirantes et drôles de l'auteur.

Vendredi 21 mars - 20 h 30 - TST
25 € / Groupe et balcon 20 € / Réduit 15 €



Magicien malgré lui

Comédie théâtrale, magique et familiale ★ Tout public à partir de 4 ans ★ Durée 1 h 05

Spectacle écrit, interprété et mis en scène par Sébastien Mossière


Alors que Sébastien prépare de nouveaux tours, dans son mystérieux atelier de magicien, la fée Paulette s'écrase chez lui, après une erreur de vol. Trop occupé pour prendre soin d'elle, le magicien va commettre une grave erreur en vexant la petite fée. Celle-ci, pour le punir, lui enlève tous ses pouvoirs, et les donne aux enfants du public.

Un magicien déjanté et gaffeur, une fée parano et susceptible, un scénario délirant, avec des effets incroyables, le tout dans un magnifique décor, pour un spectacle truffé de gags, de magie, et de surprises.

Le succès familial incontournable du Festival OFF d'Avignon 2011 et 2012 !

"A grand renfort de gags, il crée une ambiance ULTRACHALEUREUSE ! Harry Potter c'est lui !" Télérama

Dimanche 13 avril - 17h - TST - 10€ / Réduit et balcon 5€

 mairie.saintpoldeleon

Association



Le Dindon

Théâtre, comédie ★ Tout public ★ Durée 1 h 45

De G. Feydeau par le Théâtre de la rive

Pontagnac, coureur invétéré de jupons, suit Lucienne jusque chez elle où il lui fait des avances. Soudain surgit le mari, qui n'est autre que Vatelin, un de ses amis. Un événement imprévu va semer la zizanie...

Samedi 29 mars à 20 h 30 et dimanche 30 mars à 17 h
Billetterie : vente sur place - 7 €

Don du sang

Mercredi 23 et jeudi 24 avril - De 8h 15 à 12h 15
Salle Michel Colombe
Pour prendre rdv pour le don de plasma, contactez l'Établissement Français du Sang au 02 98 44 50 77.

Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité - Insee

Du lundi 28 avril au samedi 17 mai

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années tous les trimestres une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Un enquêteur, muni d'une carte l'accréditant, prendra contact avec les enquêtés. Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles.

Participez à Phenomer - Programme de science participative pour mieux connaître le phytoplancton marin



© Centre

En 2013, l'Ifremer et ses partenaires, notamment la station biologique de Roscoff, lancent, à l'échelle de la Bretagne, Phenomer, un projet de science participative pour mieux connaître les microalgues de l'écosystème marin. Algues microscopiques présentes dans tous les océans, elles peuvent parfois proliférer : on parle d'efflorescences de microalgues ou de blooms. L'eau de mer prend alors un aspect inhabituel : colorations diverses appelées

"eaux colorées", ou présence de mousse abondante.

Si vous observez un tel phénomène à la surface de la mer, contactez Phenomer :

- 02 98 22 44 99 / phenomer@ifremer.fr
- Ou saisissez votre observation grâce au formulaire en ligne sur www.phenomer.org

Les scientifiques ont besoin de vous ! A partir de vos signalements, ils pourront prélever des échantillons pour étudier la biodiversité des efflorescences.

Tournoi de tennis : "Trophée Centre Leclerc"

Du jeudi 24 avril au dimanche 4 mai
Avenue des Carmes. Tennis Club de Saint-Pol
Tournoi "open" ouvert à tous les joueurs licenciés quel que soit le classement. Il concerne les jeunes à partir de 8 ans, les adultes et les joueurs vétérans.

Juge arbitre : Pascal Moreau
Droits d'engagement de 10 à 25 €
Prix : 1200 € (lots et espèces)
Inscription au tournoi : prioritairement en ligne à partir de l'espace licencié sur le site de la Fédération Française de Tennis.
Tennis Club de Saint Pol :
02 98 29 07 36 - 06 52 16 67 92

Déplacement à Vechta en Allemagne

Du 29 avril au 4 mai.
Les 8 communes de la CCPL sont jumelées depuis juin 2007 avec la ville de Vechta à 60 km au sud de Brême. Le comité de jumelage, qui existe depuis mars 2010, organise un troisième voyage à Vechta afin de créer et d'entretenir des relations amicales entre les deux villes. Le séjour, de 4 jours et 3 nuits, propose des excursions dans les environs, des soirées franco-

allemandes...

Voyage de nuit, car grand tourisme (49 fauteuils inclinables avec vidéo, climatisation, toilettes, frigo et ceintures de sécurité) et logement dans des familles allemandes (la plupart parle français).

Sous réserve de hausse du prix du carburant ou autre, le voyage coûterait 160€ par personne sur la base de 40 participants.

paysleonard.vechta@gmail.com
02 98 29 92 65 (Christine Armbruster)
02 98 69 17 97 (Roger Candela)

Propriétaires d'arbres proches des lignes électriques : élaguez !

La récente tempête a montré tous les risques que présente une proximité trop forte de la végétation par rapport aux réseaux de distribution électrique. Nombre d'administrés en ont subi les conséquences par des coupures d'électricité souvent longues. L'élagage est une action indispensable. Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain. Le propriétaire ou exploitant d'une parcelle a également la responsabilité de ne pas implanter d'arbre sous les lignes existantes ou à proximité immédiate de celles-ci. Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation, soit environ 6000€. En cas de manque d'entretien votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

Saint-Pol-de-Léon dans la tempête

Les dégâts occasionnés lors des tempêtes et forts coefficients de marée des mois de janvier et février ont été importants.

- Sillon de Sainte-Anne - Avenue de Penarth : 20 m de longrines tombées à reconstruire. Reprise de la voirie et promenade à reprendre sur 200 m² en enrobé de 150 kg/ m² (22000€ TTC), 2 escaliers détruits (15000€ TTC), mobilier urbain, bancs, poubelles (3000€ TTC), passerelle d'accès au ponton (6000€ TTC)
- Cale de Trologot / Kerivarch : contrefort, rampant de la cale de Trologot détruit sur 4 m (28 000€ TTC)
- Plage de Tahiti : cabine détruite (3 000 € TTC) et escalier d'accès détruit (12000 € TTC)

- Grève du Man : enrochement déstabilisé (30 000 € TTC), escalier détruit (9 000 € TTC), affouillement cale sous semelle, revêtement de la voirie devant la cale à reprendre (3000€ TTC)
- Petit Nice : promenade et sentier (10 000€ TTC)
- De Kérigou à Bouillennou : enrochement et sentier à reprendre sur le sentier pédestre (20 000€ TTC)
- Panneau lumineux (30 000€), toiture du TST (8 000€ TTC), clôture du stade des Carmes (10 000€ TTC), skydôme (2100€ TTC)

Ces estimations ont été faites dans le but d'informer l'Autorité Territoriale sur une approximation du coût des dégâts, mais seront affinées lors de consultations auprès d'entreprises.

LE DEUNFF



David Le Deunff De Rebel-Lion à Hocus Pocus !

A première vue, sa coiffure afro ne semble pas signer une origine léonarde, mais son nom - David Le Deunff - est bien du coin ! Arrière-petit-fils de Jean-Baptiste Le Deunff, boucher rue Verderel, David a quitté sa Guadeloupe natale pour Belle-île-en-mer à l'âge de 4 ans. A 17 ans, laissant le monde insulaire derrière lui, il débarque à Nantes et se rapproche ainsi de Saint-Pol où il vivra jusqu'en 2005 ; le temps d'y laisser son empreinte musicale... Aujourd'hui, il poursuit sa carrière à travers la France, mais revient de temps en temps dans la maison familiale rue du Port.

Les jeunes adultes ont encore en mémoire les prestations remarquées de "Rebel-Lion", son groupe saint-politain de reggae-rock-fusion avec lequel il avait écumé les scènes de Bretagne de 2001 à 2004. Entouré de quelques musiciens parmi les meilleurs de la région, il s'était même offert le luxe de premières parties mémorables, comme Keziah Jones, Raul Midon, La Grande Sophie... Quelques albums et des centaines de concerts plus tard, le jeune artiste à la voix unique, aussi rocailleuse que lumineuse, a fait un sacré chemin !

Avec Hocus Pocus

David est tombé dans la marmite musicale très jeune. Parcours classique : une enfance bercée par une musique oscillant du rock au blues en passant par le reggae et autres

musiques du monde, une guitare à 14 ans avec laquelle, autodidacte, il naviguera de Marley à Paul Rodgers avant de construire sa propre identité. A Nantes, il se lie d'amitié avec des musiciens de tous horizons, écrit, compose et accompagne divers artistes, parmi lesquels le chanteur sud-africain Jackson Reed ou la chanteuse New Soul Dajla. Une autre rencontre viendra bouleverser son parcours artistique : celle de 20Syl, leader du groupe Hocus Pocus qui fait appel à lui pour enregistrer quelques riffs de guitares. David Le Deunff improvise au chant et la magie opère... Quelques heures de studio leur suffisent pour accoucher d'un premier titre - "J'attends" - qui lancera la carrière du groupe en 2005. Le coup de foudre artistique est total : l'électron libre qu'il était jusqu'alors occupe une place essentielle au sein d'Hocus Pocus.

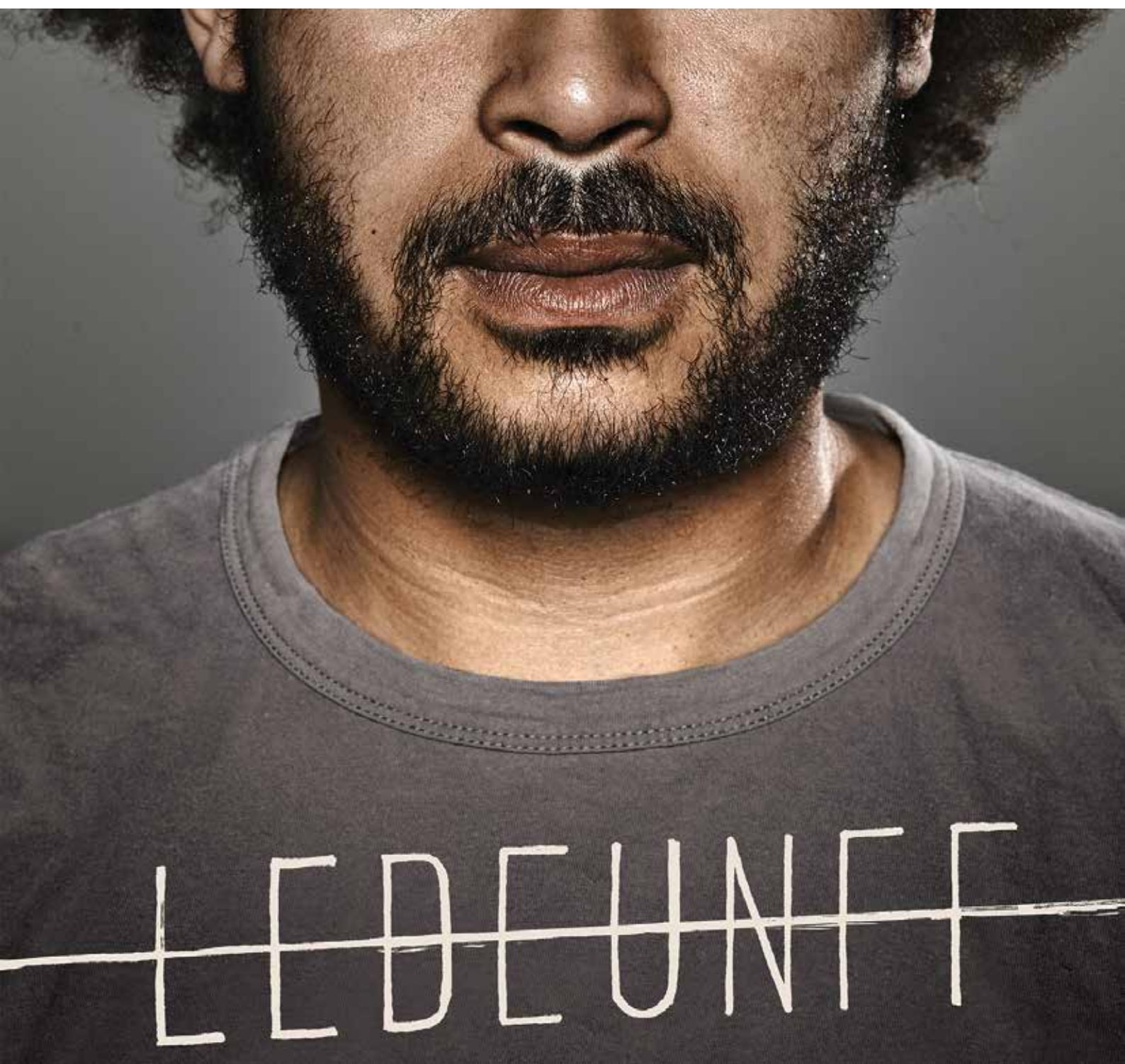
Quatre tournées au Japon

Ensemble, ils parcourent l'hexagone, remplissent l'Olympia, l'Elysée Montmartre, le Zénith de Paris, conduisent quatre tournées au Japon, enregistrent trois albums dont l'un, Place 54, en 2007 qui sera disque d'or ! En 2011, David développe ses propres projets en parallèle, notamment un duo avec l'artiste nantais Aymeric Maini et des collaborations avec Mathieu Péquériau, Ours, Jacques Daoud, Georges-Olivier Sosso Mondo... Un premier EP*, "My Storm", sort en 2013 riche de cinq titres éclectiques où se retrouvent des invités rencontrés au fil des tournées. Il ne passe pas inaperçu : la franco-nigériane Asa y pose sa voix sur un "Precious" positif et entraînant tandis que son ami britannique Phoenix Troy le rejoint sur le poétique "L.A.D.Y", l'un des titres de cet album.

Les concerts s'enchaînent : à la Cigale à Paris, une tournée avec Steel Pulse, une résidence à Bamako au Mali... Il est aujourd'hui accompagné de Julien Corbel à la batterie (le batteur d'Alexis HK) et d'Hervé Godard aux claviers et à la basse (le bassiste d'Hocus Pocus). Artiste insaisissable, léger et grave à la fois, toujours là où l'on ne l'attend pas, David Le Deunff est un musicien libre qui séduit naturellement par sa simplicité, son enthousiasme et sa sincérité. Le Saint-Politein de cœur embarque un public de plus en plus large dans un univers métissé et dépaysant, mêlant des sonorités contemporaines et futuristes à des accents plus roots. Le cocktail est savoureux et irrésistible.

 David Le Deunff - myspace.com/davidledeunff

* Extended Play, format musical plus long qu'un single et plus court qu'un album.



Le service urbanisme

En 1984, à l'occasion de la déconcentration des actes d'urbanisme, l'instruction des demandes d'autorisation d'occuper le sol, réalisée par les services de l'Etat à l'échelle du département, est transférée dans les subdivisions territoriales de la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.). Aussi, la majorité des décisions deviennent une compétence communale. La mairie réceptionne les dossiers, les enregistre et les transmet, avec son avis, pour instruction à la D.D.E. de Saint-Pol. Les arrêtés sont alors proposés au maire pour signature.

En 1990, la commune décide de ne plus confier l'instruction des actes à la D.D.E. et devient commune autonome en matière d'urbanisme. Cette nouvelle mission d'instruction des dossiers, rattachée à la Direction des Services Techniques, est confiée à Bernard Floch, dessinateur en place à la mairie depuis 1981.

En 2010, le service urbanisme devient un service à part entière, complètement autonome sous la responsabilité de Cathy Colléau, ancien agent de la D.D.E. dans le domaine de l'application du droit des sols depuis 1984. Elle est recrutée en 2006 par la commune et prend en charge l'instruction complète des dossiers d'urbanisme.

Les missions du service évoluant, Anne Laure Péran rejoint le service en 2011 pour l'assister dans son rôle d'accueil et de gestion administrative.

Les missions actuelles du service urbanisme

Sous l'autorité du maire, Nicolas Floch, et de l'adjoint à l'urbanisme, François Moal, le service assure plusieurs missions dont certaines sont validées par la commission d'urbanisme.

Droit des sols et environnement :

- instruction des dossiers de demande de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...
- suivi des demandes d'enseignes, publicité et signalétique
- contentieux.

Planification du territoire et aménagements :

- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- projets d'aménagements urbains
- lotissements.



Anne-Laure Péran,
Cathy Colléau et Bernard Floch

Affaires foncières et cadastre :

- procédure d'achat et de vente de biens
- enquêtes publiques
- dénomination et numérotation des rues.

Signalisation et circulation :

- gestion de la signalisation routière
- participation aux commissions de circulation.

Sécurité et accessibilité des établissements recevant du public :

- instruction des demandes d'autorisation
- suivi des visites périodiques par le service prévention.

Anne Laure Péran accueille et renseigne le public sur le montage des dossiers, enregistre les demandes, remet les récépissés de dépôt et prépare les dossiers. Elle est notamment chargée du suivi des taxes d'urbanisme.

Bernard Floch est autonome sur le volet signalisation et circulation. Il instruit les déclarations préalables liées aux petits travaux, répond aux demandes de renseignements des notaires. Il suit les enquêtes publiques, s'occupe de la numérotation des rues et accompagne la responsable dans les autres missions du service.

Cathy Colléau coordonne et supervise le service. Elle reçoit le public pour les sujets pointus, les architectes, maîtres d'œuvre, promoteurs, etc. Elle gère et suit les dossiers, conseille les élus. Elle est en charge notamment de la commercialisation des terrains à bâtir du lotissement communal à Kervarqueu.

Les projets structurants

Les projets urbains en cours représentent un impact économique important pour la commune :

- Lotissement communal de Kervarqueu avec une 1^{ère} tranche de 39 lots individuels à bâtir, et 3 lots pour maisons de ville groupées sur 13 309 m². Dans ce premier aménagement, les lots individuels sont au prix de 55 € T.T.C. le m². 11 lots, allant de 213 à 407 m², sont encore proposés à la vente.
- Deux bâtiments collectifs de 7 logements chacun, destinés à la location par Armorique Habitat dans le lotissement de Kervarqueu. Fin des travaux prévue été 2014.
- Deux bâtiments collectifs représentant 19 logements destinés à la location et 4 maisons individuelles

proposées en location-accession par Armorique Habitat, route de Mespaul. Les travaux imminents devraient être achevés en 2015.

- 12 logements en duplex destinés à la location par Habitat 29, rue Monseigneur de La Marche. Début des travaux prévu en 2015.
- Une résidence seniors composée de 90 appartements (17 T1, 72 T2 et 1 T3) par le Groupe Lamotte - Sésame, rue du Duric. Cette structure offrira des prestations de services : animations, prises de rendez-vous (médecin, coiffeur...), prise en charge du ménage des logements, système d'alerte... Début des travaux prévu fin 1^{er} semestre 2014.
- Un collectif de 48 logements destinés à la location pour les jeunes travailleurs par Habitat 29, rue de la Psalette. Le permis de construire, qui a fait l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, est en attente de jugement.
- Quartier de Créach al Léo. Projet par Habitat 29 de requalification urbaine, résidentialisation des immeubles et amélioration des performances thermiques et énergétiques. Le diagnostic et l'enquête auprès des locataires ont été réalisés. Début des travaux projeté fin 2014.
- Aménagement du haut de la place de l'Evêché. Une étude de faisabilité a été menée. Un appel à projets doit être lancé prochainement pour la construction de 6 maisons de ville qui se situeront entre la rue des Vieilles Ursulines et le jardin public.

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le P.L.U. de la commune entre dans sa phase finale. Ce document d'orientation urbaine est projeté pour environ 15 ans.

Il comprend :

- un rapport qui présente la commune et explique les choix communaux, la prise en compte des diverses contraintes et enjeux.
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui présente les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de la commune.
- des documents graphiques qui précisent les différentes zones du territoire (urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles), et notamment les objectifs d'aménagement tels que, par exemple, l'emplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage qui sera situé au nord-ouest de Kerranou, le projet de mise en valeur de la vallée de Pempoul, l'extension de la zone d'activités de Kerranou et de la zone commerciale de Kervent, etc.
- un règlement qui fixe les règles applicables à chaque zone.

Les remarques faites dans le cadre de la concertation publique sont étudiées par le groupe de travail communal. Les planches graphiques du futur document d'urbanisme sont en ligne sur le site de la ville. Un registre d'observations est en permanence à la disposition du public. L'arrêt du P.L.U. est envisagé pour le début du 2^e trimestre prochain, avec une approbation en fin d'année.

L'urbanisme est un ensemble de réglementations qui permet de contrôler l'affectation et l'utilisation des sols. Les dispositions d'urbanisme peuvent individuellement paraître contraignantes mais sans elles quel serait le visage de notre environnement ? Le cadre de vie d'une commune dépend de la qualité de gestion du territoire où chacun a son rôle à jouer. Pour le respect de l'intérêt général, une construction, des travaux ou un aménagement ne doivent pas porter atteinte à la qualité des lieux avoisinants. L'attractivité d'une ville dépend de l'image qu'elle renvoie.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h. Mercredi sur rendez-vous. 02 98 15 85 06. urbanisme@saintpoldeleon.fr. Les formulaires sont en ligne sur le site de la commune dans la rubrique « vie locale – urbanisme-formulaires »

Vous projetez de faire des petits travaux ? N'oubliez pas de les faire précéder par le dépôt en mairie d'une Déclaration Préalable soumise à autorisation du maire. Prévoir un mois de délai d'instruction pour avoir une réponse, voire deux mois si le projet est dans le périmètre d'un monument historique.

Travaux non exhaustifs soumis à autorisation : abri de jardin, petite extension, modification de toiture, clôture, portail, tous travaux de ravalement, remplacement de menuiseries extérieures (fenêtre, porte, volet...), pose de panneaux solaires ou d'une parabole, changement de destination sans travaux (ex : commerce en logement), toute modification de l'aspect extérieur (ex : mise en peinture des menuiseries, bardage...), piscine...

Le défaut d'autorisation d'urbanisme pour ce type de projet est constitutif d'infraction. Tout manquement relevé fait l'objet d'une demande de régularisation. Dans la mesure où l'infraction se poursuit, un procès verbal est adressé au procureur de la République. Le maire se réserve le droit de demander à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service liquidateur des taxes d'aménagement, de majorer de 80 % cette dernière à titre d'amende pour infraction aux dispositions d'urbanisme.

Le service urbanisme se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans le montage de votre dossier.

La politique, une Histoire d'hommes... et de femmes

Marie-Renée Goarant
et Andrée Saliou

"En ouvrant la séance le maire adresse ses remerciements aux conseillers qui ont bien voulu accepter de faire partie du nouveau conseil et dont le mandat a été renouvelé, puis il félicite les nouveaux, notamment la mère St Joseph, directrice du dispensaire et assistante sociale dont la compétence en matière d'œuvres sociales sera très appréciée."

La séance du conseil municipal de l'an mil neuf cent quarante et un, le vingt-cinq mai à 9 heures, est ainsi ouverte par M. Alain de Guébriant, maire de Saint-Pol. La mère St Joseph, autrement appelée Madame Bescond, sera la première femme à siéger à Saint-Pol. Elle restera jusqu'aux élections du 18 mai 1945.

A l'heure où la parité prend de plus en plus d'importance en politique, il est bon de rappeler que quelques femmes ont fait office de pionnières.

"L'an 1945 du mois du 18 mai à dix heures... "

Le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection d'un maire et de deux adjoints rapporté suite à la séance du 18 mai 1945 atteste que deux autres femmes succèdent à Madame Bescond ; il s'agit de Jeanne Sité qui deviendra Madame Mériadec et d'Angèle Moal, future Madame Moysan. Elles siègent jusqu'au 26 octobre 1947. C'est Anne Le Duff, aujourd'hui Madame Chapalain, qui en 1965 sous Christophe-François Branellec, réintroduira une certaine idée de la parité dans le conseil municipal. Son poste de secrétaire chez Groupama et le fait qu'elle ait toujours été encline à parler politique, lui ont sans nul doute permis de trouver sa place au sein d'un conseil composé exclusivement d'hommes. Quoique encore marginale, la place des femmes en politique prend son essor...

1971 : deux femmes au conseil

Le 26 mars 1971 est élu Louis Guilcher au poste de maire. Sur sa liste, deux femmes : Marie-Renée Goarant et Andrée Saliou.

Pourquoi pensez-vous avoir été sollicitées pour être sur la liste de M. Guilcher ?

Marie-Renée Goarant : Nous étions étonnées car à

l'époque la vie politique ne nous intéressait pas particulièrement. Mon père, Laurent Ollivier, a joué un rôle important dans l'histoire des Castors, il a également été conseiller municipal durant le mandat de M. Henri Le Sann. Mon mari travaillait avec M. Guilcher et moi comme secrétaire de direction à la SICA. J'étais aussi investie dans le scoutisme. Ce sont peut-être ces éléments qui m'ont fait connaître. C'était sans doute dans le vent d'avoir des femmes au conseil.

Andrée Saliou : Pour ma part, je travaillais à France Télécom au service technique et j'étais syndiquée CFDT. Sur la liste, certains étaient également syndiqués. Je suis fille de boucher, mon père Jean-Baptiste Le Deunff, était très intéressé par la politique tout d'abord, puis par la question bretonne et notamment la naissance de l'école Diwan. Il était rentré dans la Résistance lors de la guerre 39-45. Toute cette ambiance familiale a pu déterminer cela.

Pourquoi avoir accepté ?

MRG : J'avais 33 ans, de jeunes enfants, j'ai sans doute dû hésiter. Je trouvais les gens intéressants, l'équipe diverse avec des points de vue variés ; c'est ce qui m'a incitée à me lancer dans l'aventure. M. Guilcher est devenu maire mais nous n'avions pas de tête de liste. Nous nous présentions face à M. Branellec sans imaginer gagner. Notre volonté était surtout de créer une opposition. Le panachage existait encore, et aucun maire n'avait réalisé un tel score !

De quel parti vous revendiquiez-vous ?

Les gens ont besoin de mettre des étiquettes et nous avons très vite été taxés de gauche. Nous n'étions ni des bourgeois ni de riches propriétaires. Nous représentions "la classe moyenne" alors nous avons été assimilés à l'opposition de l'époque. Pourtant nous venions tous d'horizons différents, personne n'était, à notre connaissance, affilié à un parti politique. Il y avait un noyau

qui s'est senti mal à l'aise avec cette étiquette et le conseil a plus ou moins éclaté avant la fin du mandat. Dans les esprits et surtout à cette époque, les personnes de gauche faisaient de la politique, ce qui pouvait avoir une connotation négative, et celles de droite non.

AS : Je faisais partie de l'Action Catholique Ouvrière (ACO), une continuité de Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC). Cela était perçu comme de gauche et contraire au courant de l'époque. De par mon histoire et mes convictions, mon engagement me semblait aller de soi.

Votre place de femme ?

Nous avons été reconnues, avec un brin de condescendance tout de même. Les hommes nous écrasaient un peu, parfois c'est nous qui nous écrasions.

MRG : J'ai passé quelques nuits blanches à ré-imaginer les séances du conseil avec tout ce que j'aurais dû dire et que j'avais tu, par simple peur de prendre la parole.

AS : Les hommes avaient souvent le verbe haut et nous n'étions pas considérées comme eux. Nous étions prises au sérieux mais il y avait tout de même un certain décalage. Je regrette de ne pas avoir fait preuve d'assez de courage pour contredire quelques-uns, j'étais sans doute impressionnée car nous avions avec nous des hommes de valeur.

MRG : Même si nos voix portaient moins, nous donnions du bon sens à ce que souhaitaient entreprendre les hommes. Et M. Guilcher a toujours eu beaucoup de respect et d'estime pour nous.

Quels grands projets avez-vous eu à mener ?

Nous faisons partie du bureau d'aides sociales. Nous avons participé à la répartition des appartements à Créach Al Léo. Ce projet avait été lancé sous M. Branellac mais il a vu le jour durant notre mandat. Un travail difficile ! C'en était de même pour la salle des Carmes fraîchement créée. Nous avons développé les relations avec les écoles laïques et libres (privées). Nous voulions également mettre en place un organisme pour défendre les consommateurs. Mais cela était trop engagé à l'époque.

MRG : Durant le mandat, j'ai donné naissance à mon garçon. J'avais donc du temps libre que j'ai consacré à la création de Saint-Pol Accueil. L'entreprise Brittany Ferries se mettait en place, Perharidy connaissait une restructuration. Il y avait beaucoup de jeunes à Saint-Pol et dans ses alentours. Saint-Pol Accueil permettait de les recevoir, de les faire se rencontrer, etc. J'ai également créé pendant cette période le Centre d'Education Musicale et Artistique (CEMA), avec notamment l'appui de Roger Le Floch, et j'en suis très fière ! Je me souviens m'être sentie bien seule à défendre ce projet face aux hommes.

Que retenir de votre mandat ?

La collaboration avec M. Guilcher. Il a fait preuve durant le mandat d'une droiture et d'une honnêteté exemplaires. Il fait partie de ces personnes dont l'enthousiasme est communicatif. Il a mené un mandat formidable. Nous autres

femmes, sans ambitions politiques, agissions avec plus de spontanéité, sans arrière-pensées.

AS : Je suis très fière d'une chose en particulier. Nous avons voté une subvention pour aider l'entreprise des montres LIP en grève. Cette histoire a beaucoup fait parler dans toute la France, l'entreprise était sur le point de sombrer mais une mobilisation générale lui a permis de perdurer.

MRG : Que du positif ! D'un point de vue ouverture, ça a été formidable, nous avons découvert de nombreuses choses et rencontré un tas de personnes. Il faudrait que chaque citoyen puisse faire un stage au conseil municipal !

Avez-vous tenté de vous réinvestir dans la politique par la suite ?

Nous étions partants pour un second mandat mais nous n'avons pas été réélus.

MRG : J'ai été déçue en 1977 de voir que nous ne repassions pas. Certains nous disaient "Pourquoi nous abandonnez-vous ?". Nous avons simplement été battus. Je me suis investie à fond durant tout le mandat et j'ai eu l'impression que ce travail n'était pas reconnu. J'étais prête à me rendre plus disponible car j'avais pour idée de ne pas reprendre mon activité professionnelle pour me consacrer à la commune. Depuis, à chaque élection municipale je suis sollicitée pour faire partie d'une liste. Je refuse, sans doute par fidélité à M. Guilcher.

AS : Je me suis présentée en 1989 sur la liste de M. Pendu et aux dernières élections municipales sur la liste de Bob Simon pour apporter mon aide. J'adhère depuis une quinzaine d'années à "Peuples solidaires", groupe de Saint-Pol et Morlaix. C'est une autre façon de m'investir.

Quel regard portez-vous sur la politique aujourd'hui ?

AS : En 1971 nous avions de nombreuses idées. Aujourd'hui, je me rends compte que les élus font ce qu'ils peuvent. Je suis moins critique. Je reconnais que certains choix dans une commune peuvent être dictés par les convictions des conseillers, c'est pourquoi il est essentiel d'être déterminés.

MRG : J'affirme ce que je crois ou ce que j'ai envie de vivre.



L'équipe de 1971

Espace socio-culturel, un bâtiment énergétique

**Des choix architecturaux guidés
par le développement durable.**

Composé de 3 personnes, c'est le cabinet d'architecture de David Prigent, situé à Landivisau, qui a remporté il y a deux ans le marché pour l'espace socio-culturel ; une mission complète allant de la conception à la livraison du bâtiment. Le maître d'ouvrage, c'est-à-dire la ville de Saint-Pol, a réalisé le programme, définit les besoins en surfaces et envisagé le fonctionnement. Suite à cette étude préalable, le cabinet a dessiné l'esquisse. L'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre de la construction du bâtiment, de la gestion des espaces verts et la voirie a été mené par l'architecte. La commune s'est chargée de l'éclairage public, du mobilier et des accessoires.

Rencontre avec David Prigent.

Le volet développement durable

Suite au résultat de l'étude thermique dynamique mené conjointement avec le bureau d'études GES de Daoulas, nous avons opté pour le choix d'une chaudière à granulés bois. C'est un investissement plus important mais avec un retour sur investissement intéressant. La ventilation est à double flux ; l'air neuf étant préchauffé il ne refroidit pas le bâtiment. La gestion technique de l'éclairage en collaboration avec le bureau d'études EFI de Landerneau permet de faire d'importantes économies notamment avec le choix de luminaires LED à très basse consommation. Des détecteurs de présence permettent d'optimiser les temps d'éclairage en fonction de la présence des usagers. L'éclairage des pièces se règle automatiquement en fonction de la luminosité extérieure. Afin de réduire l'éclairage et de profiter d'un maximum d'apports solaires, des grandes ouvertures vitrées ont été faites au sud. Les brise-soleil servent à réduire ses apports en été et à pallier aux surchauffes consécutives. Ils se gèrent automatiquement. Ces stores permettent également une occultation totale de la lumière si nécessaire. Une gestion par anémomètre permet de les remonter en cas de tempête. Des peintures non polluantes ont également été utilisées.

Deux options du marché ont été retenues : la toiture végétalisée et l'habillage métallique de la façade du bâtiment. La toiture végétalisée présente de nombreux avantages, tant sur le plan de l'esthétique et de la durabilité, que dans une perspective de protection de la biodiversité et de l'environnement en milieu urbain. La toiture offre un confort thermique et acoustique supplémentaire ; l'épaisseur de la terre et de la végétalisation (sedum) isole et filtre l'eau emmagasinée sur le toit. Ce système réduit et temporise l'écoulement des eaux de pluie dans le réseau public.

Mise en scène du bâtiment

C'est un bâtiment que nous avons souhaité ouvert sur



David Prigent

l'espace public. Les deux étages sont indépendants et l'accès au second étage se fait soit par l'ascenseur intérieur soit par la coursive extérieure. Au rez-de-chaussée se trouve une grande salle de 256 m² divisible en 3 parties grâce à un système de cloisons amovibles. Une sonorisation gérable par module est à disposition des associations. Une salle de 116 m² est dédiée au bagad et à la chorale. Nous avons apporté une attention particulière à l'acoustique de cette salle en traitant à la fois les qualités propres de résonance par la présence de panneaux acoustiques, et en parallèle un affaiblissement important de la propagation des bruits aériens afin d'éviter les nuisances sonores. Le hall d'entrée pourra servir ponctuellement de lieu d'exposition ou autres. A l'étage, 5 salles d'environ 50 m² et 3 salles de 21 m² chacune pourront accueillir des réunions et activités. Des sanitaires sont accessibles au rez-de-chaussée et à l'étage.

Un système de badge permet aux utilisateurs du bâtiment d'y pénétrer. Il n'y aura donc personne à l'accueil. Chaque association aura son badge et seules les salles dédiées s'ouvriront pour un temps donné selon le planning des associations.

L'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Les normes PMR sont respectées : pentes à 5 % maximum, seuils des portes, tracés signalétiques, etc. Dans les sanitaires des systèmes de flash lumineux avertissent les personnes malentendantes en cas de problème. Des bandes podotactiles permettent aux personnes malvoyantes de rejoindre le bâtiment. Le bureau de contrôle APAVE a apporté son aide afin de respecter les normes.

Le positionnement de l'espace socio-culturel est un vrai atout. Le quartier de la Gare est revitalisé avec ce bâtiment qui lui redonne une entrée de ville. Nous avons un budget relativement restreint et nous l'avons respecté. Le bâtiment a été livré dans les délais.

Objets trouvés :

entre vélos, téléphones, cannes et... dentier

Jean-Luc Velly, responsable
de la police municipale

Il n'est pas agréable d'avoir perdu ses clés ou bien son portefeuille, même parfois d'avoir été victime d'un vol. Le service de la police municipale récupère tous les documents, objets tels que des clés, téléphone portable, appareil photo, sacoche ou sac à main et diverses choses, des plus banales aux plus insolites. Et ce n'est pas une mince affaire que de gérer ce service au public qui, autrefois, fluctuait entre les mairies et les commissariats de police. "Car les gens sont plutôt honnêtes", apprécie Jean-Luc Velly, chef de la police municipale.

Il y a d'abord le particulier qui se promène et trouve un objet sur le sol. Les employés municipaux sont aussi de grands pourvoyeurs des objets qu'ils récupèrent, surtout dans certains lieux plus propices aux oublis, comme le marché ou lors des manifestations festives.

Pièces d'identité : transmises à la préfecture

Les objets arrivent au local de la police municipale, place de l'Evêché. Si c'est facile pour un portefeuille ou des pièces d'identité, ça l'est beaucoup moins pour un tas d'objets. Précision importante toutefois en ce qui concerne les cartes d'identités, permis de conduire, cartes grises, passeports : ces derniers sont transmis à la préfecture pour destruction conformément à une circulaire ministérielle afin d'éviter la circulation de doublons. Pour le reste, la récupération d'objets est un inventaire à la Prévert : des clés par dizaines, des téléphones portables aux batteries souvent vides, empêchant tout éventuel appel qui permettrait de connaître le propriétaire, des lunettes, des cannes et parapluies, des casques de moto, des vêtements, des vélos et scooters et tout récemment, plus insolites, une batte de base-ball et un ...dentier, toujours pas réclamés ! Peu d'argent en revanche ni de bijoux d'exception mais l'étonnement est de constater que même les objets de valeur ne sont pas réclamés. "On a eu par exemple un vélo électrique estimé à 1200€ environ", indique Jean-Luc Velly.

Des associations humanitaires au service des domaines

Les propriétaires qui se manifestent sont invités à décrire dans le détail l'objet perdu et à présenter une pièce d'identité. Mais que deviennent les objets non réclamés ? Au bout de quelques semaines, les clés prennent la direction de la ferraille, les vêtements celle de la Croix-Rouge qui les trie et les recycle, les lunettes celle des associations humanitaires qui les expédient vers l'Afrique. Les pièces plus importantes, en bon état et d'une certaine valeur, sont remises au service des domaines qui les soumet à la vente : "Nous lui avons ainsi remis en janvier dernier 18 VTT et 3 vélomoteurs. Ces derniers n'ont pas trouvé preneurs ; ils ont alors été détruits". Le statut des voitures abandonnées est particulier. "Un véhicule ne doit pas stationner au même endroit plus de sept jours, rappelle le chef de la police municipale. Au-delà, le propriétaire, identifié par le numéro d'immatriculation, est avisé que sa voiture sera enlevée par la fourrière". Les frais d'enlèvement seront à sa charge avec en prime 35€ de verbalisation. S'il n'est pas réclamé, le véhicule sera estimé par un expert. En-dessous d'une valeur de 760€, il sera détruit. Au-delà, les domaines procéderont à sa vente publique.

02 98 15 85 03 - police@saintpoldeleon.fr



VOTER : UN GESTE CITOYEN

Elections municipales et communautaires

23 et 30 mars - De 8h à 18h - Salle Michel Colombe

Dans toutes les communes seront élus les conseillers municipaux pour une durée de 6 ans. Ces derniers gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Nouveauté : l'élection des conseillers communautaires

Les électeurs désigneront, à l'aide d'un seul bulletin de vote, les conseillers municipaux ainsi que les conseillers communautaires. Les conseillers communautaires sont les représentants de la commune au sein de la Communauté de Communes du Pays Léonard (CCPL). Jusqu'alors, les représentants étaient élus par les membres du conseil municipal. Le bulletin officiel présentera deux listes : une première avec les candidats au conseil municipal (29 personnes) et une seconde avec ceux appelés à siéger au conseil communautaire (8 personnes + 2 suppléants soit 10). Les candidats aux sièges de conseillers communautaires sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal. Aucun changement ne peut intervenir sur le bulletin ou sur les listes. A l'issue du scrutin, 29 conseillers municipaux et 8 conseillers communautaires siégeront.

Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci.

Le déroulement de l'élection municipale

Les conseillers municipaux sont élus, comme avant, au scrutin de liste bloquée à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête. Le principe de parité aux listes de candidats doit être respecté. Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages

exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus. Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10 % des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent fusionner avec d'autres listes pouvant se maintenir. La répartition des sièges se fait alors comme au premier tour.

Les électeurs

Il faut avoir 18 ans, être de nationalité française et être inscrit sur la liste électorale de la commune. Les ressortissants majeurs de l'Union Européenne peuvent voter à condition d'être inscrits sur la liste électorale complémentaire de la commune de résidence. Il n'y a pas de nouvelle carte d'électeur, la carte de 2012 est encore valable. En cas de perte, le jour de l'élection il faut se présenter à l'accueil administratif pour recevoir une attestation d'inscription. Une pièce d'identité avec photo est obligatoire pour voter.

L'élection du maire et des adjoints

Le nouveau conseil municipal est convoqué par le maire sortant dans les 5 jours suivants l'élection. Le doyen d'âge de l'ensemble des conseillers municipaux préside la séance. L'élection se déroule à bulletin secret. Lorsque le maire est élu, il prend la présidence du conseil municipal. Puis, il propose de délibérer sur le nombre d'adjoint (30 % de l'effectif maximum). L'élection des adjoints se fait par scrutin de liste bloqué, paritaire, sans obligation d'alternance.

Voter par procuration

Une procuration peut être établie pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de la même commune de voter pour un tiers (une seule procuration par personne).

La demande se fait au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance. Il est désormais possible de préparer le formulaire au préalable en le téléchargeant sur service-public.fr.

Prochaines élections : les européennes - 25 mai

Service élections 02 98 15 85 09

Etat civil / Marilh ar boblañs

Bienvenue aux p'tits Léonards !

- Pauline CHOLLEY
- Augustine LINON
- Théo ABGRALL
- Lalie LECOQ

Dans nos pensées

- Joséphine NICOLAS veuve de Georges CAMART, 96 ans,
- Marie DIDOU veuve de Marcel COUQ, 90 ans,
- Denise URIEN veuve de Alain LAURENT, 82 ans,
- Marie GOUEZ épouse d'Hervé CASTEL, 83 ans,
- Christiane GUIVARCH veuve de Joseph GUILLOU, 88 ans,
- Jean SAILLOUR, 81 ans,
- Paul FAVÉ, 76 ans,

- Jean KERMOAL, 83 ans,
- Lydie MOAL, 41 ans,
- Marie MILIN veuve de François STÉPHAN, 88 ans,
- Colette SIMON, 81 ans,
- Yves-Marie MADEC, 86 ans,
- François KERGUILLÉC, 76 ans,
- Marie CORRE veuve de Jacques GRALL, 77 ans,
- Marie-Thérèse BRANELLEC, 94 ans,
- Joséphine LE BONNIEC veuve de Roger LE HOËNEN, 80 ans,
- Hervé COMBOT, 88 ans,
- Jacques PLEYBER, 83 ans,
- Roland BÉCHEN, 46 ans,
- Anna JACOB épouse de Robert MOAL, 90 ans,
- Jacqueline BECKER, 67 ans.

Des projets et travaux importants



Lorsque des projets de longue haleine s'achèvent, c'est toujours une satisfaction et une fierté pour celles et ceux qui se sont investis durant plusieurs mois, plusieurs années de les voir se concrétiser. Aussi, je félicite l'ensemble des personnes qui ont participé à la création de l'espace socio-culturel ! Les associations concernées ont pu découvrir le lieu le 22 février et auront tout le loisir de se l'approprier dès le mois d'avril. Qu'il en soit fait bon usage car le bâtiment a été conçu pour ses utilisateurs et leur confort.

D'autres projets en cours verront leur terme arriver durant la prochaine mandature. Je pense notamment à la desserte nord, au lotissement communal de Kervarqueu et particulièrement à l'extension du cimetière car il reste encore beaucoup à faire : les cavurnes, le jardin du souvenir, le colombarium, l'achèvement du mur, la création du bloc sanitaires, *etc.* Tous ces projets redonnent peu à peu un nouveau visage à notre commune et améliorent notre cadre de vie. A l'heure du vote du budget, il est important de rappeler que ces investissements se font sur du long terme et qu'ils représentent des engagements financiers conséquents, et donc des choix politiques. Les derniers mois ont été rudes et les différentes tempêtes ne nous ont pas épargnés. Nos côtes et nos routes ont souffert, tout comme certaines habitations. Ces imprévus vont entraîner d'importantes dépenses. La requête en reconnaissance d'état de catastrophe naturelle a peu de chance d'aboutir car les biens touchés ne sont ni assurables ni assurés, s'agissant pour la plupart d'équipements maritimes. Nous avons néanmoins 18 mois pour lister l'ensemble des dégâts et évaluer les répercussions de ces tempêtes à répétition sur les biens privés assurés. Il existe également un fonds spécial de solidarité en faveur des collectivités. Ce dernier prend le relais lorsque les communes ne peuvent être reconnues sinistrées au titre de catastrophe naturelle. La commune recentrera ses efforts pour consolider au plus vite et avec les moyens nécessaires les zones les plus sensibles.

En cette période électorale, il est difficile d'aborder tous les sujets qui me tiennent à cœur, devoir de réserve oblige. Je tenais cependant, ainsi que l'ensemble de la municipalité, à vous remercier de la confiance accordée durant ces six dernières années.

Hervé JÉZÉQUEL - Premier adjoint

SAINT-POL - Situation fin 2013

Démographie (chiffres INSEE) :

1968	1975	1982	1990	1999	2006	2010	2011
8 044	8 044	7 462	7 261	7 092	7 068	6 904	6 804

Effectifs scolaires (primaire + maternelle) :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
820	810	799	805	788	729	671	625	628

Logements :

4 000, dont 416 vacants (10,4%). Logements sociaux : 330 - dont 300 réellement disponibles (7,5%) - seuls 10 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Situation financière (évolution de la dette en millions d'euros) :

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
6,42	7,67	7,80	7,70	8,60	8,98	8,39	8,84	9,46	11,81

Soit 1 736€ par habitant au 31/12/2013.

Quand on vous dit que tout va bien !

Les élus de Saint-Pol Dynamique et solidaire - Les élus de Saint-Pol Ensemble



La satisfaction au bout de l'effort

Pierre Golias,
Matthieu Elard,
Alexandre Rolland, Elisa Tarrat, Quentin Le Mer, Samuel Elard, accompagné des 2 encadrants Jean-Paul Balcon et Loïc Rolland.

Association Cycliste Léonarde (ACL) : une jeune sportive de 62 ans !

C'est en mars 1952 que l'ACL a vu le jour à Saint-Pol, installant son siège au café " Au Tour de France ", rue de la Gare. Dès ses débuts, l'association se donnera pour credo l'entraînement des cyclistes et l'organisation des courses. 62 ans après, sous la direction d'Eric Le Gall son président, l'esprit demeure le même.

Section compétition : relancée en 2008

En 1988 l'AC Léonarde et la CDCL (Ceinture Dorée Cycliste Léonarde) se regroupent et forment l'ACL. D'année en année les victoires et titres s'accumulent jusqu'au début des années 2000. Pendant cette décennie, le club connaît des grands moments. De la sélection aux championnats du monde juniors de François Urien en 1991, à celle de Guillaume Argouach à Los Angeles, en passant par le titre de champion de France universitaire de Yann Sidaner, les titres de champion du Finistère d'Alain Saillour, Régis Quéau, David Prigent, Pierre-Yves Le Saint, l'ACL est mise à l'honneur. Sans oublier les nombreuses victoires des coureurs et coéquipiers de l'époque dans les courses régionales et nationales. A ces succès, il faut ajouter les titres acquis depuis 2008 par Franck Lécuyer lors des championnats de France militaire ou le dernier titre en date de Laurent Abgrall lors du championnat du Finistère 3^e catégorie en 2011.

Jo Nédélec, propulseur du club

Jo Nédélec, qui alterna les rôles de président ou vice-président du club de 1988 à 2012, regretta seulement le manque de réussite de ses coureurs lors de la belle classique qu'il avait créée en 1988 en compagnie de Louis Quéau : le Tour du Léon. Aucun coureur Léonard ne parvint à se hisser sur la plus haute marche du podium de cette course, reine du calendrier breton. De 1999 à 2008, Jo et tous les adhérents du club se consacrèrent entièrement à l'organisation de cette épreuve qui réunit jusqu'à 300 coureurs au départ sur le parvis de la cathédrale. En 2008, Jo Nédélec, arrivé à l'âge de la retraite, décide de relancer la section compétition du club et fait revenir quelques très bons seniors régionaux. Il développe avec l'aide de Jean-Paul et Marie-Paule Balcon et Louis Quéau l'école de cyclisme, grâce à laquelle aujourd'hui les jeunes coureurs saint-politains et Léonards peuvent se lancer en compétition.

25 coureurs

En 2013, plusieurs victoires ont été enregistrées pour les jeunes et les seniors. A noter aussi la 2^e place au championnat de Bretagne (3^e catégorie) d'Yvon Galez, le

titre de champion de France dans sa catégorie, ramené par Philippe Boivin. La réussite du nouveau challenge du Pays Léonard, organisé pour les minimes et cadets, entraîne sa reconduction en 2014. Du côté des effectifs, une hausse du nombre de coureurs est constatée : 25 en 2013 (8 seniors, 1 junior féminine, 3 cadets, 5 minimes et 8 jeunes en école de cyclisme) contre 21 précédemment. Pour le début de la saison, en mars 2014, tous les espoirs sont permis pour obtenir de nombreuses victoires, surtout chez les jeunes. L'arrivée de Vincent Flageul, entraîneur club expert (ex-BF3), est une promesse de réussite. Le club reconduit le challenge du Pays Léonard, disputé sur trois épreuves. Les coureurs ont aussi accès au vélodrome de Cléder pour les compétitions sur piste.

Un calendrier chargé

Les plus jeunes coureurs de l'école de cyclisme ont débuté la saison fin février, encadrés par Jean-Paul Balcon, Loïc Rolland, Louis Quéau, Jean-Yves Quiviger et l'aide de plusieurs parents.

Les courses pour les seniors ont débuté dès les 23 et 24 février, suivies très rapidement des premières courses pour les minimes et cadets. En 2014, le calendrier sera une nouvelle fois très chargé :

- 19 avril : le circuit Léonard, course sur route à Plouéan pour les seniors 2^e, 3^e catégories + juniors + passcyclisme.
- 29 mai : championnat du Finistère sur route à Taulé. 3 titres seront délivrés aux seniors 2^e + 3^e catégories et aux juniors.
- 8 juin : 1^{re} manche du Challenge du Pays Léonard sur le circuit des Carmes, réservé aux coureurs minimes + cadets. En ouverture courses pour l'école de cyclisme.
- 15 juin : finale du Challenge du Pays Léonard à Plougoulm.
- 14 septembre : finale du challenge départemental 29 sur le circuit de Trégontern, réservé aux minimes + cadets. En ouverture course pour les écoles de cyclisme.

Un club et des coureurs motivés, la formation et l'école de cyclisme, voilà les moteurs de l'ACL, les éléments qui en font sa vitalité.

Eric Le Gall, 06 09 62 11 91